



LE TELEX COMMENT CA MARCHE ?

- **Le Télex** se présente sous forme de « brèves » qui permettent de faire des annonces à destination des habitants d'Auzeville en particulier de donner l'ordre du jour du Conseil Municipal. Il y a en général 1 Télex toutes les 3 semaines, en fonction des dates des Conseils municipaux (le week-end précédent) plus un Télex des vœux et un Télex de rentrée (Août).

Le contenu :

- 1) En priorité, ce sont des annonces fournies par les services Communaux et les Élus dans la rubrique « Informations Municipales ».
- 2) Les informations fournies par les associations auzevilloises suivant les règles ci-dessous :
 - Publication courte et simple
 - annonces brèves au plus près de l'événement,
 - ni anticipation, ni répétition excessives des annonces,
 - en cas de problème de pagination, sélection des contenus,
 - strict respect par les contributeurs des dates limite d'envoi de leurs annonces.
- 3) Les « Informations diverses » qui peuvent être des communications publicitaires sous certaines conditions de distribution bien définies, et qui sont examinées en fonction de leur utilité auprès des habitants de la commune (par l' élu référent de la Commission communication).

Les communications publicitaires admissibles ont été définies :

Pour un artisan ou un commerçant de proximité (type coiffeur, plombier..) :

Pas de publicité régulière. Toutefois la Municipalité souhaite soutenir les services de proximité à l'habitant, nouveaux commerces, l'installation de services courants. Il s'agit de soutenir une nouvelle création d'activité professionnelle, ou lors d'une évolution certaine de cette activité (ex : déménagement). Ces activités doivent avoir pignon sur rue (au sens d'avoir une activité publique, reconnue et visible) et/ou un pas de porte (au sens d'un local repérable, ouvert au public). Taille maxi de l'annonce : 1/8 de page.

A la place d'une parution dans le Télex, le commerçant a la possibilité de bénéficier d'une distribution gratuite de sa publicité. Le document, fourni par l'annonceur sera d'une taille maxi A5.

Les « petites annonces » :

Réservées aux particuliers exerçant à auzeville, limitées en nombre, en volume et en fréquence de parution (2 par an max).

Recherche ou offre de menus services à titre personnel (babysitting, ménage, jardin, etc...) sur la commune.

Le texte publié est celui des auteurs, il peut être modifié sous réserve de l'accord de l'auteur.

L'annonceur devra remplir et retourner signé le formulaire réservé à cet effet à l'accueil ou sur le site internet.

Taille maxi de l'annonce : 1/16 de page.

Annonces impossibles et non souhaitées :

- Professions et activités règlementées,
- Pas de tracts ou plaquettes générales d'une Enseigne,
- Le Télex ne remplace pas pôle Emploi (pas d'offre d'emploi),
- Le Télex ne remplace pas une agence immobilière (pas d'immobilier),
- Le Télex ne relaie pas les petites annonces (mobilier, voitures, animaux...)